



COMITÉ DIRECTEUR

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Séance du 25 mai 2021

En séance plénière

| | |
|---|--|
| Participants | Les participants : Membres du Comité Directeur Siège : Katia MORAZZANI, Secrétaire administrative Absents excusés : Michèle NIKONOFF - Olivier SCHLATTER - Didier STIEVENART - |
| Ordre du jour | <ol style="list-style-type: none">1) Validation du Relevé de décisions du Comité Directeur du 27 avril 20212) Suivi du Relevé de décisions du 27 avril 20213) Point d'information de l'activité de Comité directeur4) Point sur la crise sanitaire et l'évolution de la pratique de la pétanque5) Validation de la composition des commissions et fonctionnement des commissions6) Feuille de route des commissions7) Commission des compétitions : Point à date et calendrier8) Organisation des qualificatifs9) Mise en place du Pass'Sport et Carte Passerelle10) Commission des Finances : Point à date et situation comptable et financière11) Questions diverses12) Validation de l'ordre du jour du prochain Comité directeur |
| 1- Validation du relevé de décision du 27 avril 2021 | ➤ Sous réserve de modifications de forme, le Relevé de décisions du Comité Directeur du 27 avril 2021 est adopté à l'unanimité. |
| 2- Suivi du Relevé de décision du 16 mars | <ul style="list-style-type: none">➤ Point sur le nombre de licenciés au 25 mai 2021 : 1 563 licences. Le taux de renouvellement des licences s'évalue, à cette même date, à 62%. Par comparaison à nos départements voisins, le Haut Rhin est à 79% et la Moselle à 76%, soit un constat peu favorable concernant le Bas-Rhin.➤ 2 clubs sont encore à moins de 3 licenciés et pouvant être considéré comme non affilié à la FFPJP.➤ L'envoi du courrier devant être adressé à chaque maire sur la situation en matière de licences du ou des clubs opérant sur leur commune est différée pour permettre de prendre en compte les licences qui seront faites en vue des qualificatifs.➤ Un courrier d'alerte sera envoyé aux clubs sur les dates limites de confection des licences pour la participation de leurs membres aux divers qualificatifs. Il est rappelé que la base fédérale se met à jour automatiquement et chaque semaine, les mercredis soir à minuit. En conséquence, tout licencié qui ne sollicitera pas sa licence la semaine précédant un concours ne pourra pas jouer. |

| | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> ➤ La modification du logo du CD67 est en cours d'élaboration, 4 trames ont été créées et sont à l'étude. ➤ Point sur les procédures en cours à l'encontre des deux anciens trésoriers : <ul style="list-style-type: none"> • M. Evenou : un courrier en recommandé / accusé de réception lui a été adressé, lui demandant de rendre matériels et documents en sa possession. Le courrier n'a pas été réceptionné et, à ce jour, rien n'a été rendu (Tenues du CD, tenues et matériel d'arbitrage et comptabilité 2018 du CD) • M. Plont : un courrier va être adressé à son avocat car il ne s'est toujours pas acquitté de son amende. |
| 3- Point d'information de l'activité du CD | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Dès que la situation sanitaire redeviendra normale, des réunions territoriales regroupant des clubs en proximité seront programmées. ➤ La procédure qui sera mise en œuvre par la Commission « Démocratie Participative » permettant à chacun la saisine du CD67 et de manifester son désaccord sur une décision pourra être effective, à titre expérimental, avant la validation du projet par l'assemblée générale. ➤ Un projet de demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport sera déposé. Elle portera sur la Responsabilité Sociétale de l'Organisation, la RSO, du Comité départemental. ➤ La création de l'Équipe Technique Départementale devra être finalisée, au plus tard, au début de la saison prochaine. |
| 4- Point sur la crise sanitaire | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Il est rappelé que c'est le ministère chargé des sports qui définit le cadre général des protocoles sanitaires. La FFPJP, quant à elle, fait valider, dans ce cadre, celui concernant la pratique de la pétanque. Il est, alors, à appliquer, sans restriction lors des concours. ➤ Dans le cadre des qualificatifs, ce protocole sera strictement respecté (buvette, masques, distanciation, ...). |
| 5- Validation de la composition des commissions | <ul style="list-style-type: none"> ➤ La composition des commissions du Comité départemental a été finalisée et publiée. |
| 6- Feuille de route des Commissions | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Chaque commission devra rédiger une feuille de route et définir les enjeux, ses objectifs et son plan d'actions. ➤ Pour ce faire et la rédaction de ces feuilles de route, un guide d'élaboration sommaire est distribué à chaque responsable de commission. |

| | |
|---|--|
| <p>7- Commission des compétitions : Point à date et calendrier</p> | <ul style="list-style-type: none"> ➤ A ce jour, la commune de Strasbourg n'autorise pas de manifestation sur son territoire et adresse systématiquement nos demandes à la préfecture. ➤ A compter du 9 juin les manifestations seront autorisées avec un public maximum de 500 personnes. ➤ Les ERP (Etablissement Recevant du Public) seront ouverts, pour les boulodromes extérieurs, mais resteront fermés pour les boulodromes couverts. ➤ Un référent Covid sera désigné pour chaque concours. ➤ Une nouvelle feuille d'inscription, respectant les consignes Covid, sera créée, avec nom, prénom et numéro de téléphone du joueur (traçabilité en cas de contact Covid). ➤ Pour chaque qualificatif, le vainqueur sera qualifié au championnat de France au titre du Bas-Rhin, et le finaliste sera également qualifié au Championnat de France et pris en charge par le Grand Est, excepté pour le Triplette Masculin. |
| <p>8- Organisation des qualificatifs</p> | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour chaque qualificatif, le vainqueur sera qualifié au championnat de France au titre du Bas-Rhin, et le finaliste sera qualifié au Championnat de France et pris en charge par le Grand Est, excepté pour le Triplette Masculin et le Doublette Mixte. ➤ Les membres du CD se répartissent les tâches pour l'organisation du Qualificatif Promotion (traçage des terrains, tenue de la caisse, logistique, commandes et réservations) ➤ Les réservations du boulodrome seront adressées à l'ABBR. ➤ Les invitations seront envoyées aux clubs. ➤ Le protocole sanitaire devra être affiché. ➤ Une réunion sera organisée, le mardi 1^{er} juin à 14h00, au boulodrome pour finaliser l'organisation du Promotion. ➤ Les tarifs buvette restent identiques à 2020. ➤ Des contrôles d'alcoolémie seront pratiqués lors des qualificatifs par tirage au sort sur le logiciel Gestion Concours. |
| <p>9- Mise en place du Pass'Sport et Carte Passerelle</p> | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en place du Pass'Sport et de la Carte Passerelle : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Pass'Sport : prise en charge de la licence pour les jeunes, à hauteur de 50 € au plus, et ce en fonction de la situation sociale du ménage. ✓ Carte Passerelle : tout jeune pourra bénéficier de séances d'entraînement dans les clubs qui seront déclarés dans ce dispositif. |

| | |
|---|---|
| <p>10- Commission des Finances : point à date et situation comptable et financière</p> | <p>➤ Situation financière à la date Comptes financiers en date du 24 mai 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Montant des charges constatées : 30 109,44 € ✓ Montant des produits enregistrés : 64 007,18 € <p>Solde comptable au 24 mai 2021 : 33 817,74 €</p> <p>➤ La Commission des Finances va se réunir (date à déterminer) pour vérifier les comptes.</p> |
| <p>11- Questions diverses</p> | <p>➤ Les délégations des différents championnats de France ont été finalisées par les membres du CD.</p> |
| <p>12- Validation de l'ordre du jour du prochain CD</p> | <p>Prochaine réunion le lundi 21 juin 2021 à 17h00 au siège du Pétanque Club de Kronembourg.</p> |

Fin de la réunion à 19h55